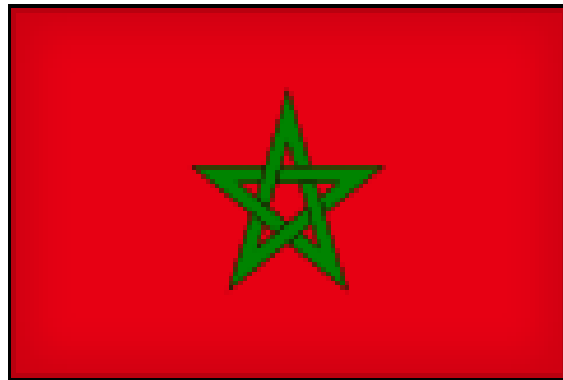


# Recherches Généalogiques au Maroc

Capitale : **Rabat**  
 Population : **31.224.000 hab.**  
 Superficie : **446.550 km<sup>2</sup>**



## RÉGIONS ÉCONOMIQUES

- ① CHAOUIA-OUARRDIGHA
- ② DOUKKALA-ABDA
- ③ FÈS-BOULEMANE

- ④ GHARB-CHRARDA-BENI HSSÈN
- ⑤ GRAND CASABLANCA
- ⑥ GUELMIN-SMARA

- ⑦ LAÏYOUNE-BOUJOUR-SAKIA EL HAMRA
- ⑧ MARRAKECH-TENSIFT-AL HAOUZ
- ⑨ MEKNÈS-TAFILALET

- ⑩ ORIENTAL (L')
- ⑪ RABAT-SALÉ-ZEMMOUR-ZAËR
- ⑫ SOUS-MASSA-DRAA

- ⑬ TADLA-AZILAL
- ⑭ TANGER-TÉTOUAN
- ⑮ TAZA-AL HOCEIMA-TAOUNAT

# Recherches Généalogiques au Maroc

## Un peu d'histoire

Les premières occupations humaines sur le territoire marocain datent d'environ VIII siècles avant J.C. La plupart des tribus berbères qui se trouvent sur le territoire se convertissent à l'Islam à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, c'est ainsi qu'Idriss, un imam chef de la tribu berbère des Awraba rejette le pouvoir de Bagdad et fonde la ville de Fès. Ce sera la première dynastie marocaine : les Idrissides qui règnent alors sur le Maroc et l'Espagne.

Au XI<sup>e</sup> siècle, Youssef Ibn Tacfin fonde la dynastie des Almoravides sunnites qui prennent le pouvoir sur toute la région et fonde un empire qui ira jusqu'au Ghana au sud et l'Espagne au nord. Au XII<sup>e</sup> siècle, c'est au tour des Almohades de prendre Marrakech, puis le pouvoir sur le Maroc. Suite aux difficultés notamment en Espagne, le peuple Berbère des Mérinides prennent le pouvoir à son tour.

La dynastie des Wattasides leur succède jusqu'à la prise du pouvoir par les Saadiens, peuple arabe descendant du prophète Mahomet, au XVI<sup>e</sup> siècle. Ils établissent leur capitale à Marrakech et le Maroc redevient prospère, notamment sous le règne du sultan Al Mansour. En 1602, la dynastie des Alaouites, issus du sud marocain, prend les rênes du Maroc. Moulay Ali Cherif est proclamé Roi en 1640. Les Alaouites sont encore au pouvoir aujourd'hui.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le pays est convoité par les grandes puissances européennes, mais la conférence d'Algésiras en 1906 place le Maroc sous contrôle international. Cependant, en 1912, le sultan Moulay Hafiz signe un traité de protectorat avec la France.

Le général Lyautey devient commissaire général de la République pour la France mais le sultan reste en place. Des tribus se révoltent contre la France entre 1921 et 1926, c'est la guerre du Rif. Mais les tribus rebelles sont acculées à la reddition et le Maroc n'obtiendra une véritable indépendance qu'en 1956, lorsque le pays se soulève suite à la destitution de Mohamed V par le gouvernement français en 1953.

En 1960, la Mauritanie proclame son indépendance par rapport au Maroc. Le Maroc s'oppose à l'indépendance du Sahara occidental et, malgré un cessez-le-feu imposé par l'ONU en 1991, les troubles continuent.

En 1997, les premières élections législatives voient l'USFP (Union Socialiste des forces populaires) arriver au pouvoir, ils seront reconduits en 2002. Suite au décès d'Hassan II en 1999, son fils Mohamed VI lui succède à la tête de la monarchie parlementaire.

Le Maroc est membre de l'UNION DU MAGHREB ARABE comprenant également l'Algérie, la Lybie, la Mauritanie et la Tunisie.

## Recherche généalogique au Maroc : Particularités des recherches

### Consulat et registres paroissiaux : avant 1912

- Avant l'instauration du protectorat français dans l'EMPIRE CHÉRIFIEN il n'existait pas, au MAROC, d'état civil au sens moderne du terme. Les communautés européennes installées sur place, principalement dans la région de TANGER, pouvaient faire constater les naissances, mariages et décès suivant leur droit national auprès de leurs représentants **consulaires**
- Les actes de plus de 100 ans sont versés par le Service central d'état civil ou par les ambassades et consulats français à l'étranger au :

#### Ministère des Affaires étrangères

Direction des Archives - Division historique

37 Quai d'Orsay - 75007 PARIS - France

(Service en charge des actes de l'état civil consulaire, des actes établis au Maroc)

- Les catholiques pouvaient également les faire enregistrer, suivant le droit canonique, dans les registres des rares paroisses existant alors au MAROC.

### Protectorat français : 1912-1956

- Les actes français de l'Etat civil établis sous le Protectorat de la République Française au Maroc (1912-1956) sont délivrés par le

#### Ministère des Affaires Etrangères

Service Central d'Etat Civil

44941 Nantes Cedex 9

Pour un service plus rapide, il vous est conseillé d'utiliser le formulaire disponible sur Internet.  
A savoir: pour Tanger (le statut international) = Consulat

### **Indépendance du Maroc : après 1956**

- Consulats représentés au MAROC

### **Pour la France :** (actes enregistrés au Consulat français)

Le S.C.E.C (service en ligne ci-dessus) permet aux personnes concernées de demander des actes de l'état civil français pour tout évènement (naissance, mariage, décès) survenu à l'étranger **ou dans les Etats anciennement sous administration française.**

### **Pour les Marocains**

Directement aux Communes : joindre un coupon international (délivré par la poste) pour la réponse.

A savoir : L'état civil a été institué par un Dahir (décret roi du Maroc) du 04/09/1915. Mais les déclarations de naissance et de décès ont été imposées seulement à partir de la promulgation du Dahir du 04/12/1963. Malgré cette obligation, un grand nombre de naissances et de décès n'ont pas été déclarés, notamment dans les zones rurales. Dans les faits, l'état civil n'est généralisé que depuis 1976.

### **Liens utiles externes**

- Cartes-Symboles-Documents : histoire du Maroc (clio) Site Lexilogos  
[http://www.lexilogos.com/maroc\\_carte.htm](http://www.lexilogos.com/maroc_carte.htm)
- Association généalogie Algérie Maroc Tunisie (AGAMT)  
<http://www.genealogie-gamt.org>
- Panaroma, Géographie, Repères chrono, Economie, Education, Indice développement  
<http://www.imarabe.org/portail/mondearabe/pays/maroc-index.html>